

Conseil départemental du Finistère  
32 bd Dupleix – 29 196 QUIMPER Cedex

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE  
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE  
5 juillet 2016**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 17h30 et fait l'appel. Elle signale que la CCI a été relancée pour la désignation d'un délégué. Elle rappelle les présents, excusés et pouvoirs. Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. ACRO - présentation de la mise à jour des outils du suivi partagé.
2. EDF :
  - présentation des rapports de l'année 2015 (« environnement » et « sûreté et radioprotection de l'installation nucléaire de Brennilis »),
  - actualité du site et avancement des travaux.
3. ASN - point sur les inspections et l'actualité réglementaire.
4. ACRO - proposition de prélèvements complémentaires.
5. Secrétariat de la CLI - point sur les échanges d'information avec l'exploitant et la documentation à disposition :
  - point sur les demandes de la CLI à l'exploitant (données, visites...),
  - point sur les documents disponibles à destination des membres de la CLI et du public.
6. Echanges sur les modalités d'organisation et de sujet pour la réunion publique de fin d'année.
7. Retour d'informations des membres de la CLI

**I. ACRO - présentation de la mise à jour des outils du suivi partagé :**

L'ACRO a réalisé la mise à jour des deux outils du suivi partagé avec les dernières données reçues de la part de l'exploitant. Il s'agit des données relatives à l'année 2015. Ce sont les mises à jour la plus récente. Des données complémentaires ont par ailleurs été sollicitées auprès de l'exploitant afin de consolider le bilan 2015.

Ce suivi permet d'analyser les données de manière annuelle et ceci à partir de la base constituée par l'état des lieux réalisé en 2011, qui présente l'historique des données disponibles sur le site. Ces données sont issues du suivi réglementaire à partir des contrôles réalisés par l'exploitant et qui sont transmis tous les trimestres.

L'objectif des fiches de synthèse et du tableau de bord est de faciliter la lecture des résultats du contrôle afin de pouvoir les situer par rapport aux limites réglementaires et de pouvoir les appréhender en se référant à ce qui est communément mesuré dans l'environnement de Brennilis. Ce travail permet également de s'interroger, le cas échéant, sur les valeurs inhabituelles observées.

Les valeurs inhabituelles sont des résultats qui se détachent de façon significative de la tendance globale, c'est-à-dire des résultats inattendus ou des valeurs suspectes sur le plan statistique. Ces résultats caractérisent des situations auxquelles il paraît intéressant de prêter attention.

**1 – Présentation de la mise à jour des fiches de synthèse de la grille de lecture :**

La grille de lecture se compose de 12 fiches, les fiches 0, 1 et 2 permettant d'avoir le cadrage du suivi et les fiches 3 à 12 présentent les résultats.

Fiche n°1 : donne les informations générales sur le suivi de l'année et les incidents, les inspections et la liste des documents produits sont fournis dans cette fiche.

Fiche n°2 : apporte un résumé des observations et précise l'ensemble des contrôles réalisés durant l'année par l'exploitant. On peut noter les contrôles complémentaires exigés depuis janvier 2015 en application de l'Arrêté du 9 août 2013 portant homologation de la décision n°2013-DC-0360 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des INB.

**Bilan en synthèse des résultats de l'année 2015** : seule, une valeur inhabituelle concernant l'indice bêta global des eaux souterraines au droit du puits PP03 (STE) est notée le 7 avril 2015,

Les autres résultats restent en deçà des critères fixés dans les grilles pour chaque compartiment et chaque paramètre étudié.

Ces résultats sont tout à fait intéressants et le bilan est donc rassurant quant à l'impact des travaux de démantèlement sur l'environnement.

Des données manquantes (ou inexploitable) sont notées :

- suivi du rayonnement gamma ambiant pour la zone entreprise (balise) ;
- tritium dans le couvert végétal à la station AS1 et Carbone-14 (LD trop élevée) ;
- carbone-14 dans le lait ;
- résultats des mesures dans les produits agricoles (autres que le lait) ;
- pas de résultats Carbone 14 dans les denrées cultivables depuis 2012 ;
- résultats des contrôles sur les sédiments, végétaux aquatiques et poissons.

## 2 Présentation de la mise à jour du tableau de bord :

Le tableau de bord a pour but de mettre en avant les points essentiels présentant des enjeux vis à vis du suivi de l'avancement des travaux. Ce tableau de bord est mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental dans la rubrique « CLI des monts d'Arrée ». La mise à jour est annuelle. L'enjeu est de pouvoir améliorer la périodicité des mises à jour.

Les données manquantes pour l'année 2015 concernent les données radioprotection, sécurité, dose collective et dose individuelle. Les résultats relatifs aux eaux souterraines sont également concernés, ainsi que les quantités de déchets et les données sociales.

### Échanges :

Michel MARZIN : Ne doit-on pas rajouter les données sur la nappe phréatique ? Il faudrait regarder ce que ça donnerait si on arrêtait le rabattement. Est-ce que les pics observés ne sont pas justement liés à un arrêt (pompe en panne par exemple) du rabattement ?

Mylène JOSSET : les données disponibles sont fournies pour les eaux de nappes rabattues après mélange des eaux des deux collecteurs (bâtiment du combustible irradié et station de traitement des effluents) et pour les eaux de trois piézomètres.

Olivier DEPLACE : concernant les données sociales, elles n'apparaissent pas dans la liste des demandes fournies.

Françoise RICHARD : n'apparaissent que les documents reçus dans le cadre du suivi réglementaire et les données fournies en réponse sollicitations faites dans le cadre du suivi partagé avec l'ACRO.

Armelle HURUGUEN : indique qu'il serait effectivement intéressant d'avoir quelques indicateurs sur les données sociales.

Mylène JOSSET : certaines données manquantes liées à l'Arrêté du 9 août 2013 applicable dès janvier 2015 ne sont pas encore fournies mais c'est lié au fait qu'il y a un délai dans la fourniture des données.

## **II - Présentation du rapport « loi TSN », du rapport « Environnement » et de l'actualité des travaux sur le site, par l'exploitant :**

### **1 - présentation des rapports de l'année 2015 par l'exploitant du site :**

#### **Rapport « environnement »**

Ce rapport répond aux obligations réglementaires relatives à la décision de l'ASN du 1<sup>er</sup> septembre 2011 (n°2011 – DC-0240) fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de l'INB162 et à l'arrêté INB du 7 février 2012. Il doit être transmis au plus tard 30 avril de l'année suivante aux autorités et à la CLI.

Ce rapport public permet de comparer les données de l'année avec les données précédentes. Environ 4000 analyses sont réalisées par an (tritium, beta global...). Ces analyses se répartissent pour plus de la moitié dans les eaux de nappe, les eaux de surfaces et parallèlement des données sur différents paramètres (air, végétaux, lait, ...).

La périodicité va du suivi hebdomadaire à des mesures tous les 5 ans. Les prélèvements sont réalisés sur site et dans un rayon de 5 km autour du site. Les analyses et les contrôles sont faits par des laboratoires agréés.

Au niveau de l'Environnement, qui est un enjeu important pour l'exploitant et le site des monts d'Arrée, et au-delà du contrôle des activités menées sur le site, des actions de sensibilisation et d'information extérieures sont réalisées pour que l'ensemble des acteurs intervenant sur le site intègre l'environnement dans leurs actions.

#### **Principaux résultats :**

**Les rejets de tritium** sont relativement homogènes. On observe une baisse en septembre liée à l'arrêt de la ventilation suite à l'incendie. Les rejets en tritium demeurent faibles par rapport à la valeur limite et sont identiques aux années précédentes.

**Aucun rejet gazeux** ou liquide : les données sont, là aussi, très inférieures aux limites réglementaires. Aucun produit d'activation ou de fission (cobalt 60, césium 137,...), ni aucun radionucléide émetteur alpha n'a été détecté dans les rejets en 2015 (même constat qu'en 2014)

**Rabattement de nappe** : aucune remise en suspension de matières n'a été détecté au niveau du lac Saint Michel. On note, par ailleurs, l'absence de radioactivité artificielle (cobalt, césium, tritium) dans les eaux prélevées en 2015 (eaux de nappe, de surface et pluie), même constat qu'en 2013 et 2014

**Dosimétrie** : autour de la centrale, un certain nombre de dosimètres sont installés. Le suivi correspond au « bruit de fond » local et aux valeurs qu'on retrouve sur le reste du Finistère.

**Doses reçues par la population** : les estimations de doses sont appuyées sur des standards fixés par l'IRSN. Les valeurs sont inférieures à 1 millionième du seuil fixé et identiques aux années précédentes.

**En synthèse**, le bilan de l'année 2015 permet de constater qu'aucun dépassement des limites réglementaires n'a eu lieu. L'absence de radioactivité artificielle, imputable au site, dans l'environnement est également confirmée.

**Échange :**

Pierre COLAS : lors de la visite sur le terrain avec l'ACRO, au niveau du collecteur on a trouvé une radioactivité 6 fois plus élevée que la radioactivité naturelle. Serait-il possible d'avoir un suivi à ce niveau-là ? C'est un endroit au niveau du chenal où le collecteur est fissuré.

Jean CUCCINIELLO : il faudrait examiner plus précisément la question. Le rabattement de nappe fait l'objet de trois mesures : une mesure au niveau de l'ancien bâtiment du combustible irradié (BCI), une mesure au niveau de la station de traitement des effluents (STE) et une mesure à l'endroit où les deux canalisations se rejoignent.

Pierre COLAS : sur ce secteur j'ai déjà observé des évolutions de la radioactivité. La question c'est : est-ce que c'est de la radioactivité naturelle ou de la radioactivité liée au passé du site ?

Jean CUCCINIELLO : les données mesurées par l'exploitant sont réalisées en amont.

Mylène JOSSET : comme il s'agit d'effluents des rabattements des nappes, la question est différente des travaux liés au prélèvement complémentaires. Là il s'agit d'avoir des données complémentaires par rapport aux résultats de béta global (spectrométrie gamma) pour pouvoir regarder si c'est naturel ou pas, sachant qu'il y a peut-être une incidence du radon. Une analyse ponctuelle par rapport à ce questionnement permettrait d'y répondre.

Jean CUCCINIELLO : il faudrait regarder plus précisément et au besoin faire une mesure complémentaire.

Mariannick MOISAN KERGOAT : Pourquoi la nappe est rabattue en été ?

Jean CUCCINIELLO : Au départ le rabattement se faisait pour éviter de fragiliser la structure. Désormais, sur la STE, les travaux portent sur le radier et le but du rabattement est de maintenir le niveau d'eau en dessous du radier justement. Ce rabattement est donc maintenu compte-tenu de la pluviométrie et dans ce but.

Pierre COLAS : le graphique montre qu'on pompe la même quantité tout le temps.

Jean CUCCINIELLO : C'est un système automatique qui s'appuie sur la situation au niveau de la nappe.

Michel MARZIN : on est content que les données soient bonnes. Pourtant la presse dit que c'était la centrale la plus polluante de France. Puis le chantier de démantèlement a été arrêté car les techniques n'étaient pas au point. Et pourtant tout semble parfait. La question qui se pose aujourd'hui est quel est le niveau d'activité de la cuve ?

Jean CUCCINIELLO : la donnée se trouve dans le rapport. L'activité dans la cuve permettra justement de définir le scénario de démantèlement – opérations qui seront télé-opérées – actuellement elle est confinée et donc quand on intervient dans l'enceinte, on est protégé par les bétons qui l'entourent. L'enjeu se posera lorsqu'il s'agira de définir les scénarios de démantèlement de celle-ci. C'est pendant cette période que la dosimétrie annuelle sera la plus importante. Pour l'instant la dosimétrie n'est pas un enjeu pour les intervenants mais elle le deviendra lorsque ces opérations seront menées.

Michel MARZIN : c'est une mesure simple à faire. On peut regretter qu'elle soit secrète. Ça permettrait de connaître la baisse de cette activité et la mettre en vis-à-vis de la pertinence des scénarios.

Jean CUCCINIELLO : cette donnée n'est pas secrète, elle est dans le rapport MAD-DEM de 2011.

Bernard MUSSET : fait part de son expérience sur Mururoa et observe que l'information est mise à disposition. La dose moyenne annuelle liée à la radioactivité naturelle en France est de l'ordre de 2,4 mSv. Quel est le niveau de radioactivité naturelle sur le secteur ?

Jean CUCCINIELLO : de l'ordre d'une 100aine de nSv/h à Quimper. On retrouve les mêmes grandeurs que dans les autres parties du département.

Alain-François CALDERON : la radioactivité au niveau du lac de Brennilis est quand même plus importante que dans d'autres bassins de la région. L'Etat, sur ce plan comme sur le radon, n'a rien fait pour protéger la population. On a quelques petites mesures de temps en temps mais pas grand-chose de fait. La radioactivité est un perturbateur endocrinien et on a tendance à l'oublier. Et on n'a jamais fait de suivi « propre » de la population en France et cela est fait dans le but de nier l'impact de la radioactivité sur les populations. C'est le cas aussi quand on voit toutes les lois faites pour permettre les essais nucléaires et leur impact sur les populations locales. Il y a des sources à zéro Bq en Bretagne donc ce n'est pas vrai : à Brennilis le lac a plus de radioactivité qu'ailleurs.

Roland LE BLOA : ce n'est pas vrai que l'on ne fait rien. Dans le bâtiment par exemple, des suivis ont été faits sur le radon. La CLCV a fait des mesures, par exemple sur Concarneau Agglomération. L'éco-construction permet par ailleurs de se protéger sur ces problématiques. Des progrès sont faits en la matière

Alain-François CALDERON : d'accord mais la protection contre le radon n'est pas prise en compte dans la réglementation. L'éco-construction prend en compte cet aspect, d'accord, mais il y a beaucoup de maisons anciennes avec des grosses concentrations de radon dans lesquelles rien n'est fait.

Bernard MUSSET : ce que je demandais n'était pas pour polémiquer mais pour avoir l'information. Ce n'est sans doute pas le sujet de la CLI. L'Etat ne fait pas rien, il informe et intervient y compris sur les problèmes de santé. L'intérêt c'est aussi d'avoir les informations nécessaires sur les actions menées sur le site.

Roland LE BLOA : il faut éviter de créer une psychose car les propriétaires craignent parfois les mesures qui pourraient entraîner une dévalorisation du patrimoine.

- **Rapport « sûreté et radioprotection de l'installation nucléaire de Brennilis » :**

Ce rapport est établi au titre des articles L125-15 et L125-16 du Code de l'environnement, (ex-article 21 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire dite loi TSN). Il doit être transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante. Le document est distribué en séance.

Les éléments présents dans ce document sont les suivants :

- présentation de l'installation,
- les dispositions en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection,
- les événements de 2015,
- le contrôle de rejets et la surveillance de l'environnement,
- la gestion des déchets radioactifs,
- les actions en matière de transparence et d'information.

En résumé, **les travaux réalisés en 2015** comprennent la mise en service du confinement nucléaire de la station de traitement des effluents, le démarrage de la démolition nucléaire (murs et plafonds), la fin du démantèlement des échangeurs (circuits et charpentes).

**L'organisation de crise et les contrôles externes** ont porté sur la gestion de l'incendie survenu le 23 septembre 2015 dans l'enceinte. Cet incident a conduit à déclencher un PUI et a permis de tester l'organisation et de tirer le Retour d'Expérience. Par ailleurs, 3 inspections de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, dont une inspection réactive le 24/9/15 consécutive à l'incendie, se sont déroulées en mai, septembre, octobre 2015.

En matière de **radioprotection**, la dosimétrie collective en 2015 a atteint les 4.459 H.mSv répartie sur une population d'environ 110 intervenants. Pour rappel, elle était de 11.441 H.mSv en 2014. Aucun n'intervenant n'a dépassé le seuil légal fixé à 20 mSv, ni même le seuil d'alerte fixé à 14 mSv.

Les **événements en 2015** ont portés sur :

- 1 déclaration d'événement significatif pour la sûreté de niveau 1 relatif à l'analyse de risque incendie insuffisamment réévaluée lors d'une opération finale d'un chantier. Les actions correctives ont été mises en œuvre,
- 2 déclarations d'événements significatifs pour la sûreté de niveau 0 relatives à la chute d'un cribleur lors du chantier STE et à un écart aux exigences des Règles Générales de Surveillance et d'Entretien (RGSE) relatives à l'incendie,
- 1 déclaration d'événement significatif pour la radioprotection de niveau 0 en raison de l'indisponibilité des portiques « C3 véhicules » en entrée et sortie de site sans que cela est entraîné l'interdiction d'accès des véhicules,
- aucune déclaration d'événement significatif pour l'environnement,
- événement générique significatif en matière de transport en raison d'une non-conformité sur des citernes utilisées pour le transport des déchets liquides exploitées par SOCODEI. La remise en conformité des citernes concernées a été réalisée.

Les actions 2015 en matière de **gestion des déchets radioactifs** ont consisté en l'évacuation de gravats de la STE, l'évacuation d'une citerne contenant les eaux d'infiltration de la station de traitement des effluents, l'évacuation de la totalité des pièces massives provenant du chantier des échangeurs du chaleur (25 tronçons de bouteilles d'échangeurs de chaleur, 3 tuyauteries verticales turbo-soufflantes et 3 clapets anti retour, 2 sphères), l'évacuation des matériaux non valorisables de l'aire de déblais, la surveillance de la conformité des colis de déchets.

Les actions en matière de **transparence et d'information du public** ont porté sur la participation de l'exploitant à l'ensemble des réunions plénières de la CLI (information sur l'actualité du site, les événements significatifs, le suivi environnemental) les 5 février, 6 juillet et 19 novembre, la participation de l'exploitant à la réunion publique organisée par la CLI en novembre. Le Centre d'Information du Public a accueilli près de 3000 visiteurs. Des actions d'information organisées par le site ont eu lieu dans le cadre de la Fête du lac en présence de nombreux élus, la Fête de la nature, en partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique. Les Journées de l'industrie électrique ont rassemblé près de 200 personnes en deux jours. Des informations sont régulièrement mises en ligne sur le site internet <http://edf.fr/brennilis>.

## **2 - actualité du site et avancement des travaux.**

### **Les travaux :**

#### Etat d'avancement de la démolition de l'ancienne station de traitement des effluents :

Le dernier mur a été démolie avec une pince pilotée par un Brokk® 800, et en Mai 2016 les voiles et plafonds également. Les déchets issus de la station de traitement des effluents sont conditionnés en big bags puis en conteneur.

Les prochaines étapes sont la démolition du radier sur la période s'étalant de juillet à décembre 2016, puis le traitement des terres situées sous le radier entre janvier et mai 2017. Le démontage des structures de protection et le repli du chantier sont prévus de juin à décembre 2017.

#### Etat d'avancement des travaux au sein de l'enceinte réacteur :

Les conditions normales de fonctionnement ont été atteintes le 8 juin après de multiples étapes de nettoyage et d'expertise des matériels, rendues nécessaires suite à l'incendie de septembre 2016. Après la délibération des experts mandatés par les assurances, qui va durer de juillet à septembre 2016 et les études et préparation du repli de chantier (septembre à novembre 2016), le repli définitif du chantier des échangeurs de chaleur pourra se dérouler entre décembre 2016 et mars 2017.

Des tests sont réalisés pour définir un traitement alternatif à l'évaporation. Plusieurs liquides et plusieurs dosages ont été testés. Les résultats sont positifs et le procédé sera adopté sur le site pour traiter les quantités résiduelles de déchets liquides.

**L'actualité du site :**

En matière de sécurité, aucun accident avec arrêt n'est à déclarer. Le cap des 1 000 jours sans Accident du travail avec Arrêt (AAA) a été franchi le 28/03/2016. Il n'y a pas eu d'accident sans arrêt. Une formation et un entraînement à l'évacuation des postes de travail en hauteur ont eu lieu. Une séquence de sensibilisation au risque incendie (février 2016) et une journée de prévention sur le thème de la sécurité (14 juin 2016), à destination de tous les intervenants ont été réalisées.

En matière de radioprotection, le résultat, à fin mai 2016, s'élevait à 0.676 H.mSv pour un prévisionnel de 6 H.mSv. Des journées de formation des pompiers ont eu lieu sur le thème du recyclage par des pompiers spécialisés sur les risques radiologiques.

L'ASN a réalisé une inspection les 17 et 18 mars 2016, sur le thème de l'incendie ; la réponse à la lettre de suite a été envoyée le 24 juin.

Un Evénement Significatif pour la Sûreté de niveau 0 a été déclaré le 9 mai 2016 : vers 14h30, des travaux de retraits de tours d'étalement, échafaudage de protection du confinement, étaient en cours dans le cadre du démantèlement de la STE. Au moment du retrait d'une tour, une plaque de protection du confinement a été retirée et des gravats de démolition ont heurté le sas et légèrement endommagé la paroi intérieure du sas, sans traverser cette dernière. L'intégrité du sas n'est pas remise en cause, il n'y a donc eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation et l'environnement autour du site. L'analyse a mis en évidence un défaut dans le mode opératoire. Des actions correctives immédiates ont été engagées par l'exploitant avec notamment la réparation de la dégradation sur la paroi du sas.

Deux événements intéressant l'environnement ont été déclarés : en mai 2016, le vol d'un film dosimétrique à la station de surveillance de l'environnement de Nestavel et, en juin 2016, l'accrochage de la protection d'un piézomètre dans la station de traitement des effluents par une pelle mécanique lors d'une opération de déblaiement. Cela n'a entraîné aucune perte de fonctionnalité du piézomètre, ni des systèmes de mesure, ni des alarmes associées.

**Les demandes administratives en cours concernent :**

- la demande de prolongation du délai de réalisation des travaux de démantèlement partiel mentionné dans le décret de juillet 2011. Le dossier est en cours d'instruction par les autorités (ASN et Ministère de l'Energie, du Développement Durable et de l'Environnement), pour modification du décret ;
- la demande d'autorisation de réalisation de prélèvements dans le bloc réacteur, pour la caractérisation radiologique des déchets. Le dossier en cours d'instruction par l'ASN, pour publication d'une décision ;
- le plan de gestion des terres en sous-sol de la station de traitement des effluents. Le dossier est en cours d'instruction auprès de l'ASN.

**Les objectifs du projet de déconstruction sont :**

- en 2016, la réalisation d'une modélisation du bloc réacteur en trois dimensions et l'optimisation du scénario de démantèlement du bloc réacteur ;
- en 2017, la phase d'études pour la réalisation de l'avant-projet détaillé du démantèlement du Bloc Réacteur avec l'optimisation du scénario de démantèlement du bloc réacteur ;
- en 2018, le dépôt du dossier de demande de démantèlement complet auprès des autorités.

En matière **d'information du public**, la visite de l'enceinte réacteur et de l'atelier 502 par la CLI suite à sa demande, a eu lieu le 8 mars 2016. La demande d'informations reçue début février a obtenu une réponse transmise début avril. Le rapport annuel d'information du public a été publié fin juin.

Par ailleurs, les actions « grand public » se poursuivent avec des événements de proximité (1ère édition de la Fête des voisins industriels en mars, Itinéraires pédagogiques sur l'énergie dans le Yeun Elez à destination des écoles et collèges du territoire, la Fête de la nature, la reprise des vendredis de la centrale, dès le 24 juin). A fin juin, ce sont près de 1500 visiteurs à la Maison du Lac (depuis janvier).

**Échange :**

Michel MARZIN : à quel niveau de dépense est-on arrivé ? On était à 480 M€ au moment du dépôt du dossier.

Jean CUCCINIELLO : Le montant des provisions pour le programme de démantèlement du parc de 1<sup>ère</sup> génération s'élève à 3 milliards d'euros. Ce montant garantit que les fonds nécessaires sont disponibles grâce à des actifs dédiés pour l'ensemble du démantèlement, dans la durée.

Le coût du démantèlement est réactualisé tous les trois ans et fait l'objet d'un suivi par la cour des comptes

Xavier GREMILLET : souhaiterait avoir le bilan économique global entre le coût de la construction, la production d'électricité et le démantèlement jusqu'à maintenant : qu'est-ce que ça a rapporté et qu'est-ce que ça a coûté ? En tant que citoyen ça serait normal de savoir.

Alain-François CALDERON : est-ce que le gel AREVA est un nouveau produit ?

Jean CUCCINIELLO : non il existait déjà mais EDF n'avait pas agréé ce produit.

Bernadette LALLOUET : est-ce que les 1 000 jours sans accidents sans arrêts de travail intègrent la période de l'incendie ?

Jean CUCCINIELLO : oui car les personnes qui ont inhalé des fumées, n'ont pas eu d'arrêt.

Bernard MUSSET : la question du coût global est intéressante au niveau national. Si ce n'était pas rentable on aurait arrêté. Le sous-Préfet sollicite du directeur du SMA une mise à jour régulière du coût.

Jean CUCCINIELLO : EDF communique sur l'ensemble du programme de déconstruction des réacteurs de 1<sup>ère</sup> génération. Il y a deux programmes dont un sur les installations de 1<sup>ère</sup> génération dont fait partie l'INB des monts d'Arrée. Ces programmes sont examinés chaque année par les commissaires au compte.

Alain-François CALDERON : sur la rentabilité des centrales, on peut toujours arranger les comptes mais il y a le prix de la construction mais aussi celui des déchets. Si on incluait ce coût sur des millions d'années dans le coût de l'électricité l'impact ne serait pas le même. On fait subir aux générations futures le coût de notre production d'électricité. Il faudrait changer un peu le discours. C'est l'intérêt des CLI que de pouvoir progressivement disposer des informations.

**III - ASN - point sur les inspections et l'actualité réglementaire.****Bilan des actions de contrôle de l'ASN pour l'année 2015.****Les inspections :**

Au cours de l'année 2015, l'ASN a mené trois inspections sur le site des monts d'Arrée. On est dans la moyenne des inspections réalisées les autres années. Les lettres de suites se trouvent sur le site [www.asn.fr](http://www.asn.fr) :

- visite générale, les 11 et 12 mai 2015 sur le thème de la gestion des déchets (zone de déblais, déchets sans filière,...) et du chantier de démantèlement des échangeurs et de la station de traitement des effluents,
- incendie, le 24 septembre 2015 (inspection réactive) sur le thème de l'origine et de la gestion de l'incendie survenu le 23/09/2015 sur le chantier des échangeurs en phase finale de repli,
- management de la protection des intérêts, le 8 octobre 2015 sur le thème du traitement des écarts. Tout écart doit être repéré, caractérisé, analysé et corrigé.

Les suites de l'inspection incendie de 2015 ont entraîné la réalisation d'une inspection les 17 et 18 mars 2016 sur le thème de la vérification du respect des engagements pris à l'issue de l'inspection réactive du 24 septembre 2015 :



- améliorations du processus de délivrance des permis de feu et du processus d'autorisation pour l'utilisation de produits chimiques,
- interdiction de recourir à la pratique de traitement des quantités résiduelles d'effluents liquides issues des chantiers de démantèlement, par imprégnation de lingettes à des fins d'évaporation,
- mise en conformité du chantier de démantèlement de la station de traitement des effluents par rapport aux exigences relatives à la maîtrise du risque d'incendie telles que prescrites par le référentiel.

#### Les évènements :

Au cours de l'année 2015, EDF a déclaré à l'ASN quatre évènements significatifs dont un classé au niveau 1 sur l'échelle INES :

- indisponibilité des portiques de contrôle des véhicules en sortie du site, le 3 février 2015,
- incendie sur le chantier de démantèlement des échangeurs, le 25 septembre 2015 (niveau 1),
- écarts aux règles de surveillance et d'entretien relatives à la maîtrise du risque d'incendie sur les chantiers de démantèlement, le 9 octobre 2015,
- renversement d'un matériel de tri de gravats sur le chantier de démantèlement de la station de traitement des effluents, avec endommagement du sas de confinement sans perforation, le 16 novembre 2015.

#### Les autorisations :

Au cours de l'année 2015, l'ASN a engagé l'instruction des dossiers relatifs :

- au traitement des terres sous le radier de la station de traitement des effluents,
- à la prolongation du délai de réalisation des opérations de démantèlement partiel autorisées par le décret n°2011-886 du 27 juillet 2013,
- à la réalisation de prélèvements dans le bloc du réacteur à des fins d'expertise pour alimenter le dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet à venir.

#### Le bilan 2015 :

La maîtrise des chantiers de démantèlement est en retrait :

- démantèlement des échangeurs :
  - absence d'analyse de risque pour la phase de repli,
  - défaut de permis de feu adapté à chaque activité,
  - absence d'autorisation pour l'utilisation d'un solvant.
- démantèlement de la station de traitement des effluents :
  - absence de mise en place d'une aspiration des poussières dans la zone de concassage,
  - non-respect de certaines exigences du référentiel liées à la maîtrise du risque d'incendie.
- La gestion des déchets est globalement satisfaisante :
  - mise à niveau de l'aire de déblais,
  - maîtrise du volume maximal autorisé d'effluents liquides radioactifs dans l'installation de découplage et de transit,
  - défaut d'identification rigoureuse de la nature et de la masse des déchets dans la mini-déchetterie de l'enceinte du réacteur, ce qui ne permet pas de garantir à tout moment la bonne gestion du potentiel calorifique.

En conclusion, l'ASN considère que les conditions de sûreté pour la poursuite des activités de démantèlement partiel du site des Monts d'Arrée se sont révélées en retrait en 2015. Elle relève que les analyses préalables et la prise en compte du risque d'incendie pour la réalisation des activités liées au repli du chantier de démantèlement des échangeurs étaient insuffisantes. L'ASN a demandé à EDF de renforcer l'ensemble des dispositions organisationnelles et humaines mises en œuvre pour

maîtriser les travaux par point chaud sur les chantiers de démantèlement. Le chantier d'assainissement et de démolition de l'ancienne station de traitement des effluents a été interrompu à plusieurs reprises, notamment à la suite de la chute d'un matériel de tri des gravats. L'ASN a vérifié le respect des engagements pris par EDF à l'issue de l'inspection réalisée en 2014 concernant la gestion de l'aire de déblais ainsi que le respect des conditions liées à la gestion des eaux contaminées sur le site.

**Les priorités de l'ASN pour 2016 :**

- l'examen des conditions de reprise et de réalisation de la phase finale de repli du chantier de démantèlement des échangeurs,
- le suivi des actions visant à compléter la stratégie de traitement des déchets liquides issus des chantiers de démantèlement,
- la poursuite de l'examen des modalités de traitement des terres sous le radier de la station de traitement des effluents,
- l'instruction de la demande de report de l'échéance de fin de réalisation des opérations de démantèlement autorisées par le décret n°2011-886 du 27 juillet 2011,
- l'instruction du dossier d'option de sûreté relatif aux prélèvements dans le bloc du réacteur,
- la poursuite des échanges dans le cadre de l'établissement d'un nouveau dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet.

**Échange :**

Alain-François CALDERON : est-ce que vous risquez d'être impacté dans votre capacité de travail du fait du refus d'augmentation des moyens humains de l'ASN ? Par ailleurs, concernant le décret d'autorisation de démantèlement partiel qui s'arrête le 31 juillet 2016, que se passe-t-il si un nouveau décret n'est pas publié avant le 31 juillet ?

Laurent PALIX : une consultation publique est en cours sur le projet de décret modificatif. La MSNR s'est positionnée en indiquant qu'EDF pouvait poursuivre les actions en cours. Cette position satisfait l'ASN car elle permet de ne pas prendre de retard.

Alain-François CALDERON : tout en sachant qu'EDF vient d'annoncer un report des démantèlements des centrales graphite-gaz.

Jean-Jacques LOHEAC : concernant les pollutions du sol dans la STE, existe-t-il un historique avec des déclarations ?

Christine DARROUY : Dans le dossier déposé par l'exploitant, le plan de gestion des sols comporte un historique des incidents retracés par l'exploitant, ce qui a permis de définir les positionnements des carottages et les volumes de terre à excaver.

Pierre COLAS : sur le site web de l'ASN, on ne peut plus retrouver la liste des incidents alors qu'auparavant c'était plus simple.

Michel MARZIN : n'a pas trouvé l'information sur le fait que l'endroit qui s'appelle la chambre de tranquillisation ait été assaini. Qu'en est-il ?

Armelle HURUGUEN : propose de transmettre la question précise par écrit pour que l'on puisse solliciter les éléments de réponse.

**IV - ACRO - proposition de prélèvements complémentaires.**

Le groupe de travail s'est réuni le jeudi 21 avril pour discuter de la proposition faite par l'ACRO.

L'ACRO a fait une proposition de suivi qui vient compléter le suivi réalisé dans le cadre de l'Observatoire Citoyen de la Radioactivité dans l'Environnement mis en place par l'association depuis plus de dix ans et qui permet de connaître les niveaux et les évolutions de la radioactivité présente dans l'environnement.

Basée sur la vigilance citoyenne, cette surveillance permettrait à chacun de s'impliquer dans une démarche active de surveillance de l'environnement en participant à toutes les étapes des mesures (choix des sites investigués, des indicateurs, participation aux prélèvements sur le terrain).

Dans le cadre du partenariat avec la CLI des monts d'Arrée, l'objectif est ici de contribuer à la connaissance de l'état de l'environnement et à la pluralité des sources d'information pour disposer de données indépendantes et complémentaires, répondre à des questionnements précis « d'intérêt commun », mieux cerner les situations singulières (« bilan des connaissances 2011 ») et acquérir des références supplémentaires.

Cette campagne de mesure a également pour objectif de favoriser la participation du public (membres de la CLI, riverains, associations, écoles) en faisant découvrir les aspects techniques des prélèvements et en favorisant une meilleure compréhension et donc appropriation des résultats.

Sur le domaine terrestre, les analyses proposées portent sur le couvert végétal et le sol sous-jacent afin de bénéficier de références en champ plus rapprochées et d'améliorer l'interprétation des résultats. Par exemple, le Césium 137 (Cs-137) dans l'herbe constitue une relative exception au site des monts d'Arrée. Les 10 points de prélèvements sont répartis sur un périmètre de 500 m autour de l'INB et sur un périmètre de 1 km. Les mesures prévues sont des analyses gamma réalisées sur tous les échantillons et des mesures de tritium sur les échantillons d'herbes seront également réalisées.

Sur le domaine aquatique, des analyses de sédiments et de végétaux aquatiques sont envisagées sur deux points de prélèvements, l'un au niveau du Lac Saint-Michel, à proximité du point de rejet des eaux souterraines rabattues et l'autre sur l'Ellez, au niveau de l'exutoire des eaux pluviales. Les mesures prévues sont des analyses gamma réalisées sur tous les échantillons et des mesures de tritium sur les échantillons de végétaux aquatiques. Il s'agit ici de mieux cerner l'influence de ces exutoires sur le l'Ellez et le lac Saint-Michel.

Le choix de l'emplacement des points s'est fait dans la journée du 5 juillet en présence des représentants de la CLI et d'élus locaux connaissant bien le secteur.

Les membres de la CLI et des riverains seront ensuite associés à la réalisation de la campagne de terrain. Un des prélèvements sera réalisé en présence des élèves des écoles du secteur.

La démarche et la méthode proposées sont une occasion pour tous de découvrir les aspects techniques de la surveillance (méthode de prélèvements et d'analyses), les choix opérés et leurs motivations, la situation radiologique de l'environnement, etc.

Concernant le **financement de cette campagne de prélèvement (15 000€)**, l'ACRO sera maître d'ouvrage de cette campagne. Elle va faire des demandes de subventions auprès de la Région Bretagne, l'Agence de l'eau, la DREAL et l'ARS. La CCYE et les communes seront sollicitées également, même symboliquement.

Le Conseil départemental, au nom de la CLI, sollicitera directement l'ASN pour obtenir un complément de financement. La Présidente de la CLI avec le soutien du bureau, a adressé un courrier aux différentes structures sollicitées afin d'appuyer cette demande, le Département ne pourra pas participer seul à l'ensemble de la dépense. Il y a un véritable enjeu à se mobiliser collectivement sur ce dossier afin de trouver les financements mais aussi pour mobiliser la population afin d'améliorer l'information de manière factuelle, pour aider à comprendre son environnement.

## **8. Echanges sur les modalités d'organisation et de sujet pour la réunion publique de fin d'année :**

Pour rappel, les CLI ont désormais l'obligation d'organiser une réunion publique d'information chaque année conformément à la loi du 17 août 2015 dite TECV.

La réunion est prévue le mercredi 30 novembre en début de soirée après la réunion plénière de la CLI. Il est proposé de l'organiser sur la commune de Loqueffret.

Armelle HURUGUEN : volonté que cette réunion publique de la CLI se tienne dans des conditions classiques mais en essayant de trouver un autre format que celui de l'année dernière. Il n'y avait pas assez de population locale. Il faut aussi pouvoir donner une bonne place à la parole de

chacun, pour pouvoir poser toutes les questions même les plus simples et non uniquement se retrouver face à des questions très bien posées, argumentées et qui développent un point de vue. Sinon, il y a un risque de distorsion par rapport aux personnes qui veulent poser des questions simples. Une idée est peut-être de faire partager différentes situations qui pourraient être traitées sous forme de « ruche » avec des tables rondes de 10 à 15 personnes pour que les personnes puissent mieux s'approprier les sujets présentés. Le format adopté en 2015 n'est pas satisfaisant, seulement certains parlent, et tous les sujets n'ont pas été abordés. Les services feront des propositions sur la base de ce qui a été discuté en bureau. A partir de questions simples sur des sujets parfois complexes, on peut répondre à l'enjeu d'avoir des réponses concrètes.

Alain-François CALDERON : parmi les questions simples il y a « combien ça coûte ? » c'est une question simple à laquelle on n'a pas de réponse.

Vincent VIGOUROUX : l'intérêt d'avoir un animateur est utile.

Armelle HURUGUEN : le bureau va se réunir en septembre pour voir comment on peut avancer sur ce sujet. L'objectif étant d'avoir toute la journée consacrée à la CLI avec le matin une réunion plénière, l'après-midi pourrait s'organiser en 2 parties, tout d'abord on pourrait avoir un temps d'information ou de préparation de tables rondes, pourquoi pas aussi des scolaires et ensuite finir par une réunion de type « publique » le soir pour restituer les travaux.

Alexis MANAC'H : en bureau, on avait parlé d'avoir recours à une exposition, cela pourrait être intéressant également pour compléter l'information du public présent.

Françoise RICHARD : l'IRSN a réalisé une exposition sur la radioactivité qui peut être mise à disposition des CLI. Une personne de l'IRSN peut être présente pour réaliser des animations autour de cette exposition.

\*

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance.

**Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 5 juillet 2016****Présents :**

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoire et Environnement, Présidente de la CLI

M. Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental

M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis

M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret

M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannedern

Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée

M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne

M. Jean-Jacques LOHEAC, Eau et Rivières de Bretagne (suppléant)

Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée

M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère

Lieutenant LEGENDRE, SDIS

M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts

M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne

M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

Mme Muriel LE GAC, Conseillère départementale

M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal

M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB

M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV

M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable

Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins

**Pouvoirs**

M. Richard FERRAND, Député du Finistère

Mme Marie-Line BOLLORE Adjointe au maire de Plonevez du Faou

Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne

M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

M. David RIOU, Conseil économique, social et environnemental régional

M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire Botmeur

**Excusés :**

Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis

M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental

M. François MARC, sénateur du Finistère

**Absents :**

M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP

M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne

M. Yves-Claude GUILLOU, Vice -Président du PNRA

M. Yves TALLEC, conseiller municipal de Loqueffret

Le membre représentant de la Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix

Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère

M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère

M. Dominique RAMARD, Conseiller régional de Bretagne

M. Marcel LE GUERN, Maire de Plouyé, représentant la Communauté de commune du Yeun Elez

M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère

Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat

M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou, représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille

**Membres à voix consultative présents:**

**Représentants des services de l'Etat :**

M. Bernard MUSSET, sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaulin - représentant le Préfet du Finistère

**Représentants de l'autorité de sureté nucléaire**

M. Laurent PALIX, Chef du Pôle Laboratoires, Usines, Démantèlement, Déchets de la division de Caen ASN

Mme Christine DARROUY, division de Caen ASN

**Représentants de l'exploitant :**

M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)

Mme Marine LE MOUEL, Attachée Communication EDF – DPI CIDEN

**Représentants du Conseil départemental du Finistère :**

M. Emmanuel QUERE, Chef du service "énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique" (SEDIE@) ;

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnement service "énergie, déchets, information environnementale"

M. Baptiste LE COZ, Cabinet de la Présidente